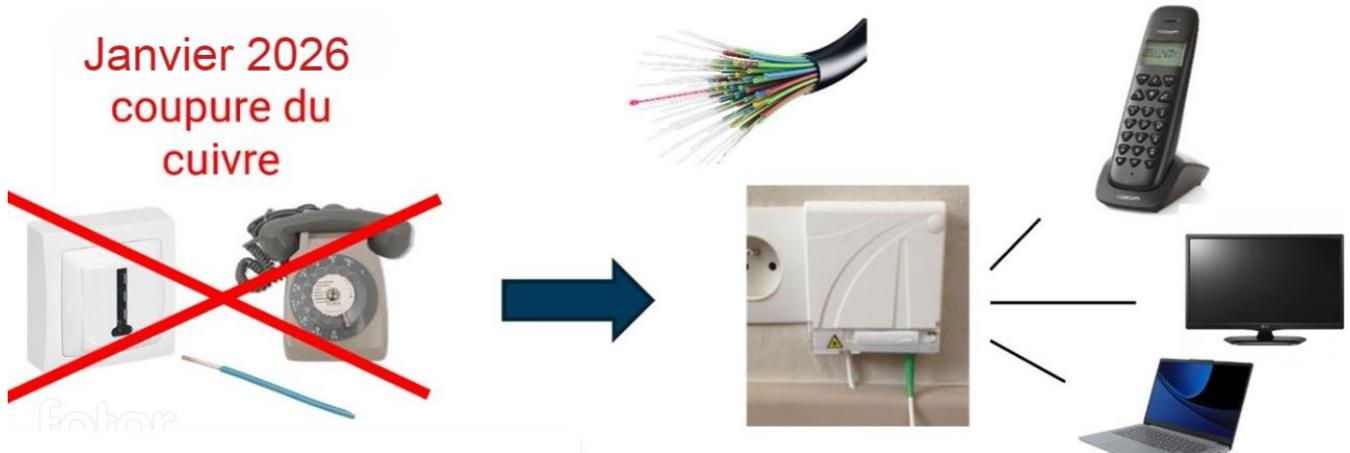


Le réseau cuivre s'en va, vous n'avez pas la fibre optique ? N'attendez pas le dernier moment !



En janvier 2026 et au plus tard en janvier 2027, soit d'ici quelques mois, **le réseau cuivre** qui sert pour le téléphone et internet (technologie ADSL) **va être définitivement coupé par ORANGE**. Ce réseau est en effet dépassé, difficile à entretenir et il consomme beaucoup plus d'énergie que la fibre optique.

Pour ceux qui n'ont pas encore demandé leur raccordement à la fibre optique, il est vivement conseillé de ne pas attendre le dernier moment.

A FRASNE, le réseau fibre optique a été déployé par le Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit, un organisme public constitué par le Département et par notre communauté de communes Frasne-Drugeon. Le réseau est donc public et ouvert à tous les fournisseurs d'accès.

Pour souscrire un abonnement sur la fibre optique, vous appelez le fournisseur d'accès de votre choix, et c'est lui qui va organiser votre raccordement. Si vous avez un doute, vous pouvez vérifier que votre habitation est éligible sur le site www.dioptic-fibre.fr.

Il peut arriver que surviennent certaines difficultés, pour prendre commande ou pour le raccordement. Dans ce cas, il est important de comprendre le problème et le résoudre. Pour ce faire, **vous pouvez contacter le Syndicat mixte Doubs THD** : contact@doubs-thd.com / 09 71 16 60 20.

« Le raccordement à la fibre est gratuit »

→ **A vérifier**

Cela pourrait changer quand le cuivre ne sera plus là

« J'ai seulement un téléphone fixe à la maison, pas besoin de la fibre »

→ **Faux**

La fermeture du cuivre nécessite de passer le téléphone sur la fibre. Des offres « voix seulement » existent sur la fibre.

« Entreprise ou collectivité, j'ai passé ma ligne sur la fibre »

→ **A vérifier**

- Des lignes techniques encore actives sur le cuivre ? Le château d'eau ?
- La ligne du terminal de paiement ? De l'ascenseur ?

« L'opérateur prend en charge les travaux de raccordement »

→ **Faux**

L'intervenant tire un câble dans des gaines existantes. Les travaux pour créer ou réparer ces gaines en partie privée sont à la charge du propriétaire



« Je peux me contenter d'un abonnement mobile 4G/5G »

→ **A vérifier**

- Qualité et stabilité du débit en intérieur ?
- Multi-usages / multi-écrans simultanés ?
- Impact environnemental plus élevé